Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1240-4 ET 1338

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 4 juillet 2023, le conseil a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 1240-4, intitulé : **« Règlement amendant le Règlement sur la démolition d'immeubles numéro 1240 afin d'inclure tous les immeubles identifiés dans le repérage du patrimoine bâti à la terminologie d'immeuble patrimonial »**

- Règlement numéro 1338, intitulé : **« Règlement visant la protection de l'habitat du martinet ramoneur »**

Ces règlements ont reçu les approbations requises par la loi.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, le lundi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du mardi au jeudi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca ou en communiquant avec le greffe au greffe@villemsh.ca ou par téléphone au 450 467-2854, poste 2218, et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 6 juillet 2023

(S) *Anne-Marie Piérard*

_____
M^E ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE